

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 MAI 2014

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Vice-président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Secrétaire
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	M.	Olivier	Sauty		Membre indépendant
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<u>Excusé-e-s :</u>	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. G. Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Il excuse l'absence de Mmes L. Nicolet et F. Parisod Nicolet et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 8 avril 2014
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1351 Clôture de crédits d'engagement*
 - VI.2. *P-D-1349 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013*
 - VI.3. *P-D-1350 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2013*
 - VI.4. *P-D-1352 Approbation des comptes 2013 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
- VII. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2014-2015
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2014

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2014 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture d'un courrier de l'association Festiverbant qui remercie la commune de Bardonnex pour son soutien financier, sa confiance et sa présence lors de sa 15^{ème} édition qui s'est déroulée les 23, 24 et 25 août derniers. Elle réitère ses remerciements pour la subvention 2014 qui lui est d'ores et déjà parvenue.
2. Lecture du courrier du Centre de réadaptation des rapaces qui adresse également ses remerciements à la commune pour le don de CHF 10'000.- qu'elle lui a octroyé.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Jobs d'été

M. A. Walder rappelle que, cette année encore, la commune de Bardonnex engagera des jeunes pour le nettoyage des bâtiments communaux, ceci pendant les périodes du 28 juillet au 8 août et du 11 août au 22 août 2014.

2. Préau de Compesières – jeu

L'Exécutif a validé la mise en conformité et l'emplacement du jeu installé dans le préau de l'école 1900 ainsi que le contrat annuel de maintenance.

3. Chemin de la Girade

L'OFROU (Office fédéral des routes) a demandé l'autorisation, à la commune de Bardonnex, de pouvoir emprunter le chemin de la Girade afin de stocker du matériel en vue de la réalisation de travaux sur l'autoroute.

4. Visite de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État

Le jeudi 8 mai, l'Exécutif recevra M. Antonio Hodgers, Conseiller d'État en charge du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ; il pourra ainsi lui exposer ses différents projets d'aménagement et inciter sa bienveillance à l'égard de ses prochaines demandes.

5. Syndicat du remaniement parcellaire de la commune de Bardonnex

Le Syndicat du remaniement parcellaire a fini son travail il y a une bonne vingtaine d'années ; néanmoins, il avait été maintenu dans l'expectative de la construction du restoroute et de la redistribution des parcelles concernées.

M. A. Walder a récemment reçu la visite du président dudit Syndicat, M. Paul Charrot, qui éprouve des difficultés à maintenir cette entité, de nombreux membres étant décédés, et qui en a dès lors demandé la dissolution. Le solde de ses comptes, qui se monte à environ CHF 50'000.-, sera comptabilisé au bilan de la commune de Bardonnex et pourra financer des actions relatives à l'environnement (achat et plantation d'arbres, renouvellement de la machine, ou de ses brosses, utilisée par les maraîchers pour le nettoyage des chemins communaux, etc.).

A l'avenir, le transfert de parcelles communales, mais principalement cantonales, restera à gérer. A cet effet, M. A. Walder envisage la création d'une commission extra-parlementaire qui prendrait le relais du Syndicat de remaniement parcellaire pour l'attribution desdites parcelles.

6. Calendrier

M. A. Walder fait part de différentes dates et manifestations à retenir :

- 14 mai 2014, à 18h30 à la salle polyvalente de Compesières, séance publique relative aux aménagements du village de Landecy.
- 22 mai 2014, à 18h30 à la salle communale de Plan-les-Ouates, séance publique relative à la sécurité (bilan de la première année de GE Veille et conseils particulièrement destinés aux aînés).
- 27 mai 2014, à 18h30 à la salle polyvalente de Compesières, séance publique relative aux aménagements du village de Charrot.

- 14 juin 2014, dès 17h. au centre communal de Compesières, 20^{ème} anniversaire de la Fédération suisse de gymnastique, section de Compesières, durant lequel sont prévus un spectacle des gymnastes, une partie officielle et un apéritif.

7. Naturalisations

M. A. Walder indique que l'Exécutif a préavisé favorablement deux demandes de naturalisation genevoise ainsi qu'une demande de droit de cité communal en faveur d'un Genevois ; il précise que toutes ces demandes concernent des personnes âgées de plus de 25 ans.

8. Résolution – commerce équitable

Se référant à la demande de M. Ch. Hottelier lors de la dernière séance du Conseil municipal relative à la prise de la résolution 1016 en 2006, **M. A. Walder** rappelle que divers produits équitables ont été testés, notamment des chips au manioc et diverses noix épicées, mais n'ont pas été convaincants. En parallèle, il lui semble important de relever le vote à l'unanimité de la résolution 1026, le 12 avril 2011, pour une mise en valeur des produits agricoles de proximité. Il précise, que lors de la dernière manifestation d'importance, le traiteur Genecand avait servi des produits locaux, notamment une délicieuse soupe à la courge. Il ajoute que, si elle le désire, la commission peut tout à fait se ressaisir de ce sujet afin de donner des directives plus précises ou contraignantes, ce qui sera bienvenu.

9. SIG – habillage du boîtier de la promenade du cimetière

Mme H. Schneuwly indique que, durant le mois de mai, le boîtier de la promenade du cimetière sera habillé de l'image choisie par la commission des routes.

10. Croix-de-Rozon – Chantier du by-pass

Mme H. Schneuwly signale que le chantier du by-pass à Croix-de-Rozon a pris un peu de retard. Ceci est dû à la nécessité d'adapter les plans au projet de bassin de rétention centralisé dont l'ingénieur ne pouvait malheureusement pas avoir connaissance au moment de l'étude du chantier. Cette modification ne peut, pour l'instant, pas être chiffrée ; si elle ne peut être absorbée par le crédit initialement voté, Mme H. Schneuwly présentera ultérieurement une délibération pour un crédit supplémentaire d'investissement.

11. Direction générale de l'eau – DGEau

Une séance, ayant pour sujet le bilan de la situation générale du réseau secondaire à Croix-de-Rozon ainsi que la réalisation du bassin de rétention centralisé, s'est déroulée avec la DGEau. En plus des données techniques, **Mme H. Schneuwly** indique que le phasage des futurs travaux a été abordé, étape importante pour l'avancement de ces derniers.

Une deuxième séance avec, pour objet, la nouvelle loi 11086 concernant le financement de la rénovation et du développement du réseau secondaire, s'est également déroulée avec la DGEau. Cette loi, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015, permettra notamment la mise en conformité de la législation genevoise avec la législation fédérale. Elle consistera à un autofinancement de l'assainissement des eaux par un système de taxe causale et impliquera la création d'un fonds intercommunal.

Ainsi, les communes devront dorénavant payer une taxe annuelle correspondant à la surface de leurs routes communales raccordées au réseau ; cette taxe, fixée à 0.25 CHF/m², devrait s'élever, pour la commune de Bardonnex, à CHF 9'000.- par an.

Autres nouveautés : les amortissements des travaux d'assainissement déjà effectués seront pris en charge par ce nouveau fonds, l'augmentation de la taxe de consommation de l'eau et, en cas de projet communal, la nécessité de l'accord préalable des gestionnaires du fonds intercommunal avant la prise de la délibération.

12. Talus de Compesières

Au vu de l'aspect décevant du talus de Compesières, **Mme H. Schneuwly** a pris contact avec le paysagiste responsable de son entretien. Celui-ci lui a expliqué que le semis de prairie fleurie choisi peut mettre deux ou trois ans à s'implanter correctement et avoir un beau rendu. Dans l'intervalle, il a dès lors été décidé d'effectuer un sur semis de plantes annuelles qui combleront les espaces non encore colonisés par les vivaces.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

Mme M. Devins indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance d'un devis pour une isolation acoustique de la porte de la salle des commissions et pour une isolation thermique de la porte de la commanderie,
- poursuivi les discussions relatives à l'aménagement de la salle des commissions.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des finances :

M. Ch. Hottelier indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- principalement étudié les comptes 2013,
- discuté du site Internet de la commune.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a pris connaissance des différents projets des élèves du CFPNE (Centre de formation professionnelle nature et environnement) de Lullier.

Commission sociale et culture :

M. J.-C. Marchand indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a reçu Mme Giraud pour la présentation d'Easyvote qui édite une brochure visant à promouvoir la fibre votante auprès des jeunes,
- abordé un dépassement de budget de la FAS'e qu'elle a partiellement accepté,
- a parlé de la sortie des aînés et de Compesières en lumières.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1351 Clôture de crédits d'engagement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que, lorsque des travaux réalisés grâce à un crédit d'investissement sont terminés, ce dernier doit être bouclé. Ceci permet notamment de corriger et d'ajuster les amortissements pour l'établissement du budget de l'année suivante. En effet, à ce jour, les amortissements sont calculés sur la base du crédit voté et il est dès lors difficile d'amortir le montant exact.

Il poursuit en énumérant les six crédits d'investissement bouclés en 2013.

Concernant plus particulièrement la laiterie de Compesières, **M. J.-C. Marchand**, au nom du groupe PLR+, s'assure que les investissements sont bel et bien terminés et qu'aucun autre crédit supplémentaire ne sera demandé.

M. A. Walder le rassure, les comptes sont bel et bien bouclés ; dans le cas contraire cet objet ne figurerait pas dans le projet de délibération proposé. Il ajoute que le dépassement est principalement dû à des soucis de chauffage et de ventilation (CHF 35'000.-) et au choix de réaliser un plancher en bois plutôt qu'en béton (CHF 15'000.-).

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1351.**

D – 1351 Clôture de crédits d'engagement

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 31 mars 2009 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour DES TRAVAUX DESTINÉS À LA TRANSFORMATION ET RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 525'567.50, **il apparaît une économie de CHF 24'432.50,**
- la délibération du 9 février 2010 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour LA CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DE L'ÉCOLE DE COMPESIÈRES ET MODULES PRÉFABRIQUÉS PROVISOIRES et le montant de la dépense s'élevant à CHF 2'266'914.72, **il apparaît une économie de CHF 133'085.28,**
- la délibération du 25 mai 2010 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour LE REMPLACEMENT DE LA CENTRALE DE CHAUFFAGE DU CENTRE COMMUNAL DE COMPESIÈRES ET À DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BÂTIMENT et le montant de la dépense s'élevant à CHF 244'338.60, **il apparaît une économie de CHF 5'661.40,**
- la délibération du 22 juin 2010 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour L'AMÉNAGEMENT DE MESURES DE RALENTISSEMENT DANS LE VILLAGE DE CHARROT et le montant de la dépense s'élevant à CHF 52'976.05, **il apparaît un dépassement de CHF 2'976.05,**

- la délibération du 17 avril 2012 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 290'000.- pour L'ASSAINISSEMENT DU CENTRE SPORTIF DE COMPESIÈRES ET À LA CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USÉES TRAVERSANT UNE PARCELLE PRIVÉE et le montant de la dépense s'élevant à CHF 290'653.70, **il apparaît un dépassement de CHF 653.70, Vu le prélèvement sur la taxe d'écoulement de CHF 72'952.50 Vu la subvention cantonale de CHF 34'330.60**
- la délibération du 11 octobre 2011 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 380'000.- pour LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT « LAITERIE DE COMPESIÈRES » (inclus le crédit d'étude), la délibération du 29 janvier 2013 ouvrant un crédit d'investissement complémentaire de CHF 110'000.- et le montant de la dépense s'élevant à CHF 541'203.50, **il apparaît un dépassement de CHF 51'203.50**

l'excédent total des dépenses s'élevant à CHF 54'833.25 et le total des économies réalisées pour un montant de CHF 163'179.18.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'entériner le dépassement constaté de CHF 2'976.05 pour L'AMÉNAGEMENT DE MESURES DE RALENTISSEMENT DANS LE VILLAGE DE CHARROT.*
2. *D'entériner le dépassement constaté de CHF 653.70 pour L'ASSAINISSEMENT DU CENTRE SPORTIF DE COMPESIÈRES ET À LA CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX USÉES TRAVERSANT UNE PARCELLE PRIVÉE.*
3. *D'entériner le dépassement constaté de CHF 51'203.50 pour LA RÉNOVATION ET LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT « LAITERIE DE COMPESIÈRES ».*
4. *D'amortir l'excédent de dépenses selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen d'annuités à inscrire au budget de fonctionnement.*
5. *De prendre acte des économies constatées de CHF 163'179.18.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

2. P-D-1349 Crédit budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle qu'au bouclage des comptes, il est généralement constaté un certain nombre de dépassements qui ne peuvent pas être compensés par des économies sur d'autres comptes de charges. La délibération présentée ci-après dresse une liste desdits dépassements qu'il est nécessaire de régulariser avant de procéder au vote des comptes 2013.

Globalement, en tenant compte des crédits supplémentaires qui ont été votés, des dépassements pour un montant de CHF 218'738.08 apparaissent. On peut néanmoins remarquer qu'au final, les dépassements et les économies s'équilibrent au niveau des comptes de charges.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1349.**

D – 1349 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*
- *les crédits supplémentaires de fonctionnement votés :*
 - CHF 175'000.- (délibération D-1324 du 5 mars 2013), crédit supplémentaire de fonctionnement pour la transformation de la CAP en fondation de droit public,
 - CHF 5'000.- (délibération D-1325 du 5 mars 2013), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à sécuriser le préau de l'école de Compesières pendant les récréations,
 - CHF 10'000.- (délibération D-1329 du 16 avril 2013), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une aide financière d'urgence pour un soutien aux victimes civiles du conflit syrien,
 - CHF 10'000.- (délibération D-1333 du 18 juin 2013), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée à la reconstruction dans le nord du Mali,
 - CHF 30'000.- (délibération D-1337 du 18 juin 2013), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné au renouvellement des poubelles publiques autour du stade, aux arrêts de bus et sur le périmètre de Compesières,
 - CHF 21'000.- (délibération D-1338 du 17 septembre 2013), crédit supplémentaire de fonctionnement pour la première phase de la mise à jour de la signalisation routière,
 - CHF 10'000.- (délibération D-1342 du 17 décembre 2013), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du typhon Haiyan aux Philippines,
- *les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 218'738.08**, après avoir pris en déduction les crédits supplémentaires de fonctionnement,*
- *le préavis, à l'unanimité, de la commission des finances du 14 avril 2014.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013 pour un montant de **CHF 218'738.08**.
2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.

3. P-D-1350 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2013

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui relève que les comptes présentent un excédent de revenus de CHF 3'945.44, principalement dû à la revalorisation des titres de la BCGe. En effet, il indique qu'initialement les comptes présentaient une perte essentiellement due à la charge d'assainissement de la CAP, acceptée par le biais d'un crédit supplémentaire de fonctionnement. Il ajoute que le bilan ne présente, au niveau du passif, aucune dette à long terme mais plutôt des engagements ou des provisions et une situation plutôt favorable en terme de fortune nette.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1350.**

D – 1350 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2013

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,
- *le compte administratif pour l'exercice 2013 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,*
- *le compte financier pour l'exercice 2013, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 14 avril 2014.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de **CHF 5'265'921.07** aux charges et de **CHF 5'269'866.51** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 3'945.44**.*
3. *D'approuver le compte d'investissements 2013 pour un montant de **CHF 1'029'930.68** aux dépenses et pour un montant de **CHF 233'863.20** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 796'067.48**.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 796'067.48** par l'autofinancement à raison de **CHF 880'526.89** au moyen de la somme de **CHF 876'581.45** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 3'945.44**, l'excédent de financement s'élevant à **CHF 84'459.41**.*
5. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 3'945.44**, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.*

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013 totalisant à l'actif un montant de **CHF 25'122'781.16** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	11'413'417.35
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	13'709'363.81
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	25'122'781.16

Et au passif un montant de **CHF 25'122'781.16** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	653'805.73
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	66'593.40
- Provisions (nature 24)	CHF	501'178.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les Préfinancements (nature 28)	CHF	355'544.95
- Fortune nette (nature 29)	CHF	23'545'659.08
Total du passif	CHF	25'122'781.16

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à **CHF 20'300'000.00** ; à ce montant s'ajoutent l'engagement de leasing (photocopieuse) pour **CHF 46'040.40** et une garantie bancaire en faveur de la direction générale de la nature et du paysage, concernant la requête d'abattage sur le crédit d'étude pour la construction d'une halle pour des activités artisanales, pour **CHF 50'000.00**.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 14 voix pour.

4. P-D-1352 Approbation des comptes 2013 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, se référant au rapport de gestion, précise que la composition du conseil de fondation n'a pas changé depuis son élection en janvier 2012. Elle indique néanmoins que la révision des comptes a été confiée à une nouvelle fiduciaire : BfB – Bourquin Frères et Béran SA.

Elle dénote peu de changements de locataires en 2013 (3) et la location quasi complète du parking intérieur situé à la route des Hospitaliers. Le fichier des inscriptions a été mis à jour et compte actuellement 47 demandes. Enfin, les cas des sous-location en suspens ont été réglés.

Mme B. Guex-Crosier ajoute que de gros travaux d'entretien ont été effectués, tant dans l'immeuble sis 109 – 111 route des Hospitaliers que dans l'immeuble sis 11, 13 et 15 chemin d'Archamps et indique qu'une rénovation des ascenseurs de ce dernier est prévue en 2014.

Elle relève l'état catastrophique de l'enrobé en pignon de l'immeuble sis 5, 7 et 9 chemin d'Archamps qui permet également l'accès à son immeuble sis 11, 13, 15 du même chemin. Elle a bon espoir quant à une rénovation prochaine de cet enrobé d'autant plus que la police municipale y a dernièrement laissé un bout de roue et qu'elle devrait avoir les moyens d'action et l'autorité nécessaires à faire avancer les choses.

Concernant plus particulièrement les comptes de la Fondation, elle indique qu'une réserve légale HLM Hospitaliers 133 – 139 figure au bilan; cet immeuble étant sorti du régime HLM à fin 2012, la FCBL va probablement dissoudre cette réserve légale et la comptabiliser au compte de provision pour rénovation sur immeuble.

Enfin, elle indique que l'exercice 2013 affiche un bénéfice de CHF 97'960.-.

Pour terminer, elle rectifie la 1^{ère} invite du projet de délibération qui présente un excédent de revenus et non un excédent de charges comme indiqué.

M. Ch. Hottelier demande quelles sont les conséquences de la sortie du régime HLM de l'immeuble Hospitaliers 133 – 139.

Mme B. Guex-Crosier indique que cela a provoqué une baisse des loyers d'environ 2%. Cette baisse est lisible dans le compte des recettes de l'immeuble concerné.

M. A. Walder explique, selon les plans financiers des régimes HLM, que les subventions accordées aux propriétaires d'immeubles diminuent au fil des années ; il est dès lors possible à ces derniers d'augmenter respectivement les loyers sans que ceux-ci ne soient contestables. Constatant la baisse importante des taux hypothécaires, entre 15 et 20%, la Fondation a choisi de ne pas reporter la différence de subventions sur les loyers. Ainsi, à la sortie du régime HLM de l'immeuble, les loyers n'ont dû être réadaptés que de 2%.

Concernant les frais d'exploitation d'immeuble, **M. Ch. Hottelier** a pu remarquer une forte diminution de ces derniers, est-ce en raison de travaux conséquents l'année précédente ?

Mme B. Guex-Crosier répond, qu'en effet, de nombreux travaux d'isolation ont été entrepris en 2012 dans les immeubles du chemin d'Archamps et des Hospitaliers 109 – 111, d'où cette différence.

M. Ch. Hottelier demande pourquoi le financement de ces travaux n'a pas été débité du fonds de rénovation.

Mme B. Guex-Crosier l'informe que 50% du coût des travaux peut être financé par le fonds de rénovation.

Etant membre du conseil de fondation, **M. O. Sauty** déclare qu'il ne prendra pas part au vote.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1352 modifié.**

P-D-1352 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2012

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 23 mai 2013,
- le rapport de contrôle du 5 mars 2014 délivré par BfB, société fiduciaire Bourquin frères et Béran S.A.,
- le rapport de gestion 2013 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver les comptes 2013 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :*
 - le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'577'664.65** aux revenus et de **CHF 1'479'704.65** aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 97'960.00**.
 - le bilan s'élevant à CHF 23'117'814.94 à l'actif et au passif.
2. *D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2013.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 13 voix pour, 1 personne ne participe pas au vote.

VII ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2014-2015

M. D. Fischer, au nom du groupe DC et Entente communale, propose la candidature de **M. A. Krasnosselski** au poste de président du bureau du Conseil municipal.

M. Ch. Hottelier, au nom du groupe Bardonnex Alternative, propose la candidature de **M. P. Barbey** au poste de vice-président du Conseil municipal.

Mme Marceline Barrillier, au nom du groupe Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **Mme Muriel Devins**, au poste de secrétaire du Conseil municipal.

M. O. Sauty, en qualité de membre indépendant, propose la candidature de **M. Ph. Heimo** au poste de membre du bureau du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Talus de Compesières

Lors de la discussion avec le paysagiste responsable de l'entretien du talus de Compesières, **M. C. Cortiglia** demande si le déplacement de la croix de Malte a été évoqué.

Mme H. Schneuwly l'informe que la croix est solidement fixée et qu'il serait difficile de la déplacer. Selon le paysagiste, une fois que le talus sera bien fleuri, le rendu devrait être différent et répondre à nos attentes.

2. Élection du bureau du Conseil municipal

M. B. Boymond félicite M. G. Rana Zolana pour son année de présidence.

M. A. Krasnosselski adresse également ses félicitations à M. G. Rana Zolana ; il le remercie pour le tandem qu'ils ont formé ensemble au sein du bureau tout au long de cette année.

Mme M. Barrillier et M. Ch. Hottelier félicitent les membres du bureau sortant et souhaitent bonne chance au bureau nouvellement constitué.

3. Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex

M. B. Boymond annonce que la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex organisera, le 14 juin prochain de 10h. à 15h. environ, un exercice public au hangar de Compesières. Celui-ci permettra à la population d'apprendre à utiliser les petits moyens d'extinction.

M. P. Barbey demande si cet exercice public est organisé en synergie avec la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux.

M. B. Boymond répond par la négative.

4. Festiverbant

Mme S. Schrag fait part de la tenue d'une conférence de presse, le jeudi 15 mai prochain à 18h30 au centre communal de Compesières, durant laquelle sera dévoilée la programmation du festival.

5. Course de Conseil municipal

En qualité de co-organisateur de la course du Conseil municipal, **M. D. Fischer** rappelle que celle-ci prendra place le samedi 24 mai prochain ; elle sera limitée à 50 participants et le délai d'inscription a été arrêté au 15 mai 2014. Un courriel parviendra très prochainement aux personnes invitées.

6. D – 1349 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2013

Devenu membre indépendant au sein du Conseil municipal de Bardonnex, **M. O. Sauty** est heureux de participer à la présente séance et de conserver ainsi une activité politique. Il tenait à préciser que son opposition à la délibération 1349, précédemment votée, est une erreur technique de sa part. En effet, bien qu'étant opposé à trois crédits cités dans la délibération, il aurait dû approuver cette dernière qui traite uniquement des montants et de la bonne attribution de l'argent par rapport à ce qui a été décidé.

7. Chemin de la Checande – trafic de poids lourds

M. Ch. Hottelier a pu constater que de nombreux camions chargés de terre empruntaient le chemin de la Checande. Des travaux sont-ils en cours ?

M. B. Boymond l'informe qu'il s'agit du remblai de terre végétale d'un terrain sur lequel une nouvelle vigne sera prochainement plantée.

8. Musée de l'Ordre de Malte

M. J.-Cl. Marchand se souvient avoir entendu parler de l'agrandissement du Musée de l'Ordre de Malte. Est-il envisagé que celui-ci occupe les bureaux actuels de la mairie ?

M. A. Walder rappelle le projet d'échange avec la paroisse et le rachat du droit d'habiter le 1^{er} étage de la commanderie voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 avril dernier. L'idée serait en effet d'installer la mairie au 1^{er} étage et d'éventuellement déplacer le musée dans les bureaux actuels de la mairie. Il s'agit toutefois et pour l'heure de projets non aboutis. Ces points feront partie de la réflexion à mener quant à l'occupation de la commanderie dès que celle-ci appartiendra entièrement à la commune, soit dès le 25 mai prochain, le délai référendaire étant encore en cours.

9. Célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la confédération suisse

Mme M. Barrillier rappelle les festivités qui se dérouleront les 30, 31 mai et 1^{er} juin prochains autour de la rade de Genève et qui commémoreront les 200 ans du débarquement des troupes confédérées au Port Noir. A cette occasion, les Exécutifs des communes genevoises défilèrent également.

10. Brunch des Paysannes

Dans les dates à retenir, **M. A. Walder** rappelle que le Brunch des Paysannes aura lieu le dimanche 15 juin prochain au hangar de Compesières.

Son année de présidence prenant fin, **M. G. Rana Zolana** prononce ces quelques mots :

*« Monsieur le maire,
Mesdames les adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,*

Me voici parvenu au terme du mandat que vous m'avez confié et j'aimerais vous remercier de m'avoir accordé votre confiance pour présider cette année notre Conseil municipal.

Dans mon discours du début de mandat, j'ai placé cette présidence sous le signe de l'Espérance et émis le souhait de voir que plusieurs Bardonnésiens soient élus au poste qu'ils briguaient au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Hélas, la voix du peuple souverain a tranché autrement ; néanmoins, Bardonnex a conservé sa représentation au Grand conseil, pas comme espérée, mais surtout placé un des siens à l'Exécutif cantonal, ce qui est pour une petite commune comme la nôtre, un atout non négligeable pour la réalisation des projets qui tiennent au cœur de notre population, depuis des décennies, comme le bus à Landecy ou l'école à Compesières pour ne citer que ces deux exemples.

De l'Espoir toujours et encore de l'espoir qui nous fait vivre...

Durant cette année, il m'a été donné de vivre des expériences très enrichissantes, je pense à la campagne électorale et dans la mesure du possible, j'ai essayé de visiter les stands de nos communiens et surtout, la belle réception organisée pour fêter l'élection de Luc Barthassat restera à jamais gravée dans ma mémoire.

Mes remerciements vont en premier lieu à toute l'administration communale emmenée par Claude Crottaz, Frédérique Barbe, Laura Corradin et Giulia Thabuis qui œuvrent toujours de manière rapide et très efficace pour la bonne organisation et la bonne tenue des séances du Conseil municipal.

Merci à l'Exécutif, Alain Walder, Helen Schnewly et Béatrice Guex-Crosier, qui avec compétence et promptitude apporte des réponses claires, nettes et précises aux demandes des Bardonnésiens au travers du Conseil municipal.

Si j'ai réussi mon mandat, c'est aussi grâce à la bonne entente régnant entre tous les acteurs de la commune.

Merci à vous, collègues conseillères et conseillers municipaux d'avoir été patients, sages, indulgents avec moi, toujours à l'écoute et respectueux des opinions divergentes des uns et des autres et surtout pour votre dévouement et disponibilité pour Bardonnex. J'espère que vous persévererez dans cet engagement en 2015 pour rassurer les nombreux nouveaux suscités par les aspirations cantonales de Bardonnésiens en 2013.

Enfin, merci à Bardonnex pour tout ce qu'il apporte à Genève et à la Suisse. Je ne manquerais pas de saluer mon GPS que, depuis un certain 15 janvier 2014, j'ai baptisé « Charrot » du nom d'un sympathique village communal.

Je garderai un très bon souvenir de cette année de présidence et je remercie particulièrement, le vice-président, Alexandre Krasnosselski, qui va me succéder dès le 1^{er} juin, le secrétaire, Pierre Barbey, les membres Olivier Sauty et depuis peu, Philippe Heimo de m'avoir soutenu dans ma tâche.

Je souhaite bon vent au nouveau bureau à qui j'adresse mes félicitations et mes vœux de réussite, de joie et de satisfaction.

Alexandre, bienvenue à cette place qui te permettra de te taire pour une année.

Vive Bardonnex, vive Genève et vive la Suisse.

Je vous remercie. »

IX CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	03.06.14	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	10.06.14	18h30	Salle des commissions
	EDD	07.05.14	18h30	Fémé
	Finances	05.06.14	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements	12.05.14	17h30	à vélo
		19.05.14	18h30	Salle des commissions
		17.06.14	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	08.05.14	20h30	Salle des commissions

Bureau	12.06.14	17h00	Mairie
Conseil municipal	24.06.14	20h30	Salle des chevaliers
Course du Conseil municipal	24.05.14		
Visite du Centre de réadaptation des rapaces – inauguration de la volière	12.06.14	18h00	Chemin du Rouet 2

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h50.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 8 mai 2014/fb